

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_59
id. 5688

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

LE CHEMIN JACQUAIRE RELIANT CONQUES À TOULOUSE

La collectivité s'investit depuis de nombreuses années dans la valorisation et la sécurisation des chemins de Saint-Jacques de Compostelle qui traversent le territoire.

À ce titre, un itinéraire de liaison jacquaire, parallèle au GR 65, qui relie Conques à Toulouse, permet de relier la voie du Puy-en-Velay à la voie d'Arles. Cet itinéraire traverse le département de Tarn-et-Garonne sur la seule commune de Laguépie via le GR 36.

Afin d'assurer une continuité de cheminement entre les départements de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, il est proposé d'installer 2 panneaux relais d'information services (RIS) à destination des pèlerins du chemin de Saint-Jacques de Compostelle sur cette commune, soit :

- un relais d'information services positionné à proximité de la plage en aval du pont du Viaur,
- un relais d'information services sera installé au niveau de la base de pleine nature "l'escale Guépienne".

Un jalonnement de 9 clous Unesco doit venir compléter le balisage au sol dans la traversée du village, ainsi qu'une signalétique routière de sécurité de type « partageons la route ».

Ces panneaux déclineront la même charte graphique que celle utilisée pour la signalétique du GR 65, dans une logique d'harmonisation des supports dédiés à l'offre d'itinérance jacquaire.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, au titre de l'exercice 2021, l'opération de signalétique relative au chemin jacquaire du GR 36 sur la commune de Laguépie ;
- Ratifie l'inscription d'une autorisation de programme d'un montant de 10 000 € et les crédits correspondants sur la ligne budgétaire 2152-94 (SIGNTOUR) ;

- Donne délégation à la commission permanente pour l’approbation des conventions relatives à la pose des panneaux sur le domaine public communal.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC